

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 49/25

Budget 2026

DELEGUEE MUNICIPALE : MME JOHANNA PINI

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Conformément aux dispositions :

1. de l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956,
2. de l'article 86 du règlement du Conseil communal du 1^{er} janvier 2017,
3. des articles 5 à 8 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979,

la Municipalité soumet le budget 2026 à votre approbation. Il a été approuvé par la Municipalité le 29 septembre 2025 et tient compte des informations disponibles à cette date.

Introduction

Dans ce préavis, nous présentons dans un premier temps les grandes lignes qui ont guidé l'élaboration du budget ainsi que les charges liées à la péréquation car celles-ci représentent toujours l'essentiel de nos dépenses. Nous examinons ensuite plus en détail l'évolution de nos revenus et de nos charges, ceci en nous basant sur la répartition par nature.

Néanmoins, afin de faciliter la lecture de ce préavis nous avons réalisé une synthèse qui résume les points saillant du budget 2026.

Synthèse :

- Le contexte macroéconomique connaît un niveau d'incertitude très élevé en raison des tensions géopolitiques, mais également des taxes douanières. Dans ce contexte, les prévisions de croissance ont été revues à la baisse pour la Suisse et pour le canton de Vaud pour 2025, et on s'attend à un repli pour 2026 (SECO, Commission Conjoncture Vaudoise).
- Hors impôts aléatoires, les rentrées fiscales pour 2024 et pour l'année 2025 nous poussent également à la prudence car elles se trouvent sur le bas de la tendance de ces dernières années.
- Afin de refléter cela, nous avons revu à la baisse le niveau d'encaissement des impôts, le budget 2026 présentant ainsi une diminution de Chf 483'000.- de ces revenus par rapport au budget 2025.
- Pour les impôts aléatoires nous avons maintenu les augmentations qui avaient été faites lors de l'établissement du budget 2025 : les droits de mutation sont estimés à Chf 450'000.-, tout comme l'impôt sur les gains immobiliers également à Chf 450'000, niveaux atteints ou dépassés en 2024.
- Les charges péréquatives étant calculées sur la base de nos anticipations de revenus, elles diminuent de Chf 698'000 par rapport au budget 2025, et de Chf 1'386'000 par rapport aux comptes 2024 (qui comprenaient un très haut niveau d'impôts aléatoires).
- Globalement les charges sous les contrôles de la Municipalité (hors charges de transfert) restent stables.
- Ces différents éléments nous amènent à une diminution globale de nos charges qui, combinée avec notre prudence sur les revenus, conduise à une attente de déficit de Chf 430'830.-. Ce déficit est inférieur à celui budgété pour 2025.

Évolution générale des revenus et charges en 2026

Afin d'établir le budget, il est nécessaire de faire certaines hypothèses dans le but d'estimer les charges et revenus de l'année à venir. Comme les années précédentes, les charges de la péréquation restent prépondérantes dans le budget, et c'est aujourd'hui la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) qui s'applique.

Pour estimer les revenus nous pouvons nous baser sur la dernière situation des impôts connue (31 août 2025), mais nous devons également tenir compte de la conjoncture économique. Au niveau de la conjoncture voici ce qui ressort des différentes publications sur le canton de Vaud (« *Statistique Vaud – Conjoncture, Juin 2025* », et Conjoncture Vaudoise, Communiqué de Presse 17 juillet 2025) :

- Les dernières prévisions de croissance du Fonds monétaire international (FMI) pour 2025 sont inférieures à celles de 2024 et il est attendu une croissance plutôt morose pour 2026. Ceci est principalement dû aux barrières douanières imposées par les Etats-Unis ajoutant de l'incertitude dans un contexte géopolitique déjà tendu. En revanche les pressions inflationnistes tendent à s'atténuer en Suisse et en Europe, ce qui pourrait ne pas être le cas aux Etats-Unis.
- La Suisse et le canton de Vaud étant fortement liés à l'économie internationale, ils sont bien entendu affectés par cette situation. Ainsi « *en ce qui concerne la Suisse, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a ramené en juin ses prévisions de croissance de 1,4% à 1,3% pour 2025 et de 1,6% à 1,2% pour 2026* ». Et pour ce qui est du Canton de Vaud « *les prévisions de base ont été ramenées de 1,7% à 1,6% pour 2025 et de 1,9% à 1,4% pour 2026* ».

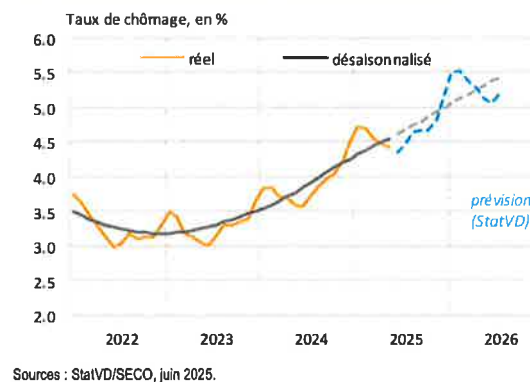
► Évolution comparée du PIB vaudois et du PIB suisse (valeurs réelles)



Évolution annuelle, en termes réels et en pour cent. * = estimation/prévision.
Données corrigées des effets des grands événements sportifs internationaux.
PIB suisse = données de référence pour l'estimation du PIB vaudois, SECO, juin 2025.
Sources: QUANTITAS/HES-SO, OFS, SECO

- La demande intérieure, qui est solide tant en Suisse que dans le Canton de Vaud, sera donc un élément important de la croissance. Dans ce cadre la croissance ralentie des emplois, ainsi qu'un taux de chômage qui remonte poussent à la vigilance.

F13. Taux de chômage réel et désaisonnalisé, Vaud



Ces différents éléments nous incitent par conséquent à être prudent au niveau des revenus fiscaux de la commune. Parallèlement à cela, le niveau des charges estimées pour 2026 hors charges péréquatives est globalement similaire aux charges de 2025 (+1,4%). Pour ce qui est des charges péréquatives, étant donné qu'elles sont basées sur nos attentes de revenus, elles sont en diminution par rapport à 2025 et 2024.

C'est dans ce contexte que la Municipalité a dû faire une pesée d'intérêts entre un niveau de déficit prévu qui ne lèse pas trop les années à venir et le niveau du taux d'imposition. Avec un maintien du taux d'imposition à **59 (préavis n° 48/25)**, le budget 2026 présente un excédent de charges de **Chf 430'830.-**.

Résultat		Budget	Comptes
Budget 2026		2025	2024
30 Charges de personnel	-2 436 850.00	-2 565 920.00	-2 269 438.95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-2 173 630.00	-2 069 760.00	-2 279 336.97
33 Amortissements du patrimoine administratif	-257 200.00	-183 000.00	-122 984.75
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-165 300.00	-220 000.00	-395 615.62
36 Charges de transfert	-16 749 900.00	-17 264 800.00	-17 712 817.81
37 Subventions redistribuées	-0.00	-0.00	-0.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)	-21 782 880.00	-22 303 480.00	-22 780 194.10
40 Revenus fiscaux	18 095 500.00	18 579 000.00	18 680 901.14
41 Patentes et concessions	1 000.00	1 000.00	840.45
42 Taxes et redevances	1 579 850.00	1 523 300.00	1 999 322.29
43 Revenus divers	6 000.00	6 000.00	7 560.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	244 000.00	163 300.00	4 780.00
46 Revenus de transferts	654 000.00	627 500.00	2 086 365.67
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)	20 580 350.00	20 900 100.00	22 779 769.55
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 202 530.00	-1 403 380.00	-424.55
34 Charges financières (-)	-231 600.00	-281 650.00	-263 420.31
44 Revenus financiers (+)	976 400.00	976 200.00	1 045 987.08
RESULTAT FINANCIER	744 800.00	694 550.00	782 566.77
RESULTAT OPERATIONNEL	-457 730.00	-708 830.00	782 142.22
38 Charges extraordinaires (-)	-0.00	-0.00	-780 000.00
48 Revenus extraordinaires (+)	26 900.00	0.00	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	26 900.00	0.00	-780 000.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	-430 830.00	-708 830.00	2 142.22

Pour parvenir à ce résultat les éléments suivants ont été pris en considération :

- Pour les impôts, nous avons tenu compte de la situation des versements des acomptes au 31 juillet 2025, ainsi que des indications fournies par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI). Il ressort de cela que les encaissements sont en diminution par rapport à 2024, les impôts conjoncturels et aléatoires étant également en replis.
- Le contexte macroéconomique étant très incertain, cela nous pousse à une certaine prudence. Nous faisons ainsi l'hypothèse qu'il n'y aura pas de croissance significative des impôts et qu'ils resteront à des niveaux proches des comptes 2023 et 2024. Cependant, avec la construction de la Résidence Principale, nous anticipons l'arrivée de nouveaux habitants pour la fin de l'année 2026. Nos estimations de revenus fiscaux sont donc inférieures au budget 2025 tout en étant légèrement supérieur à 2024.
- Pour les impôts conjoncturels, nous avons maintenu les droits de mutation à Chf 450'000.-, ainsi que les impôts sur les gains immobilier à Chf 450'000.-, niveaux atteints ou dépassés en 2024. En raison de leur imprédictibilité, les impôts sur les successions et donations sont toujours estimés à Chf 50'000.- comme au budget 2025.
- Pour ce qui est de la péréquation, c'est à présent la NPIV qui s'applique et qui comprend la péréquation directe, la participation à la cohésion sociale et la facture policière. Les critères déterminant les montants à payer étant plus objectifs et prévisibles avec ce nouveau système, nous nous sommes basés sur les estimations transmises par l'Autorité de Surveillance des Finances Communales (ASFiCo) pour le budget 2026, et qui sont basés sur les comptes 2024.
- Les comptes 2024 de la commune ont bouclé avec un excédent de revenus de Chf 2'142.- après avoir attribué Chf 755'000 aux préfinancements pour 3 préavis, préfinancement qui couvriront certaines charges d'amortissements dans les années futures et qui apparaissent dans le budget 2026. A noter que le résultat positif de 2024 était dû en grande partie aux impôts aléatoires, notamment à des recettes exceptionnelles sur l'impôt des successions et des donations Chf +1,2 million.
- Le capital de la commune étant de Chf 4'896'792 au 31.12.2024, il sera possible d'absorber le déficit Chf 0,7 million prévu en 2025, ainsi que celui du budget 2026 de Chf 0,43 million.

Sur la base de ces différentes hypothèses, les charges totales de la commune (y compris imputations internes) sont estimées à Chf 23,4 millions (en 2025 Chf 23,9 millions) et les revenus totaux à Chf 23,0 millions (en 2025 Chf 23,2 millions). Il en résulte pour la commune un excédent de charges pour le budget 2026 de Chf 0,43 million.

Ainsi globalement le budget 2026 présente une diminution des charges par rapport au budget 2025 de Chf 0,5 million et une diminution des charges par rapport aux comptes 2024 de Chf 1,9 million (y compris les imputations internes). Les revenus sont également en diminution de Chf 0,2 million par rapport au budget 2025, et de 2,3 millions par rapport à aux comptes 2024.

À moins de percevoir des revenus exceptionnels, les investissements prévus en 2026 devront être financés par l'emprunt. Il devrait en être de même pour les autres investissements, selon le plan d'investissement dûment annexé pour les années 2026 à 2030.

Les principales variations seront expliquées dans les chapitres relatifs aux revenus et aux charges par nature. Néanmoins les variations par chapitre, par rapport au budget 2025, sont les suivantes :

- **Administration générale, - 6,2 %**
- **Ordre et sécurité publique, défense, +3,6 %**
- **Formation, + 4,2%**
- **Culture, sport et loisirs, + 4,4 %**
- **Protection de l'environnement et aménagement du territoire, - 25,7 %**
- **Économie publique, +35,4 %.**
- **Finances et impôts, +4,5 %**
- **Santé, 0,00 %**
- **Prévoyance sociale, + 0,00 %**
- **Trafic et télécommunications, +0,60 %**

Évolution des charges péréquatives

Les comptes 2024 sont sous le régime de la LPIC, et à partir du budget 2025 sous la NPIV.

	Décompte 2024 Chf	Budget 2025 Chf	Acomptes 2025 Chf	Budget 2026 Chf
Participation à la cohésion sociale	8'181'566.-	2'387'200.-	2'352'464.-	2'460'000.-
Partic. péréquation direct (net)	4'921'811.-	10'947'000.-	11'177'160.-	10'174'600.-
Total :	13'103'377.-	13'334'200.-	13'529'624.-	12'634'600.-
Participation policière	320'229.-	75'500.-	74'454.-	77'000.-
Total Général :	13'423'606.-	13'409'700.-	13'604'078.-	12'711'600.-

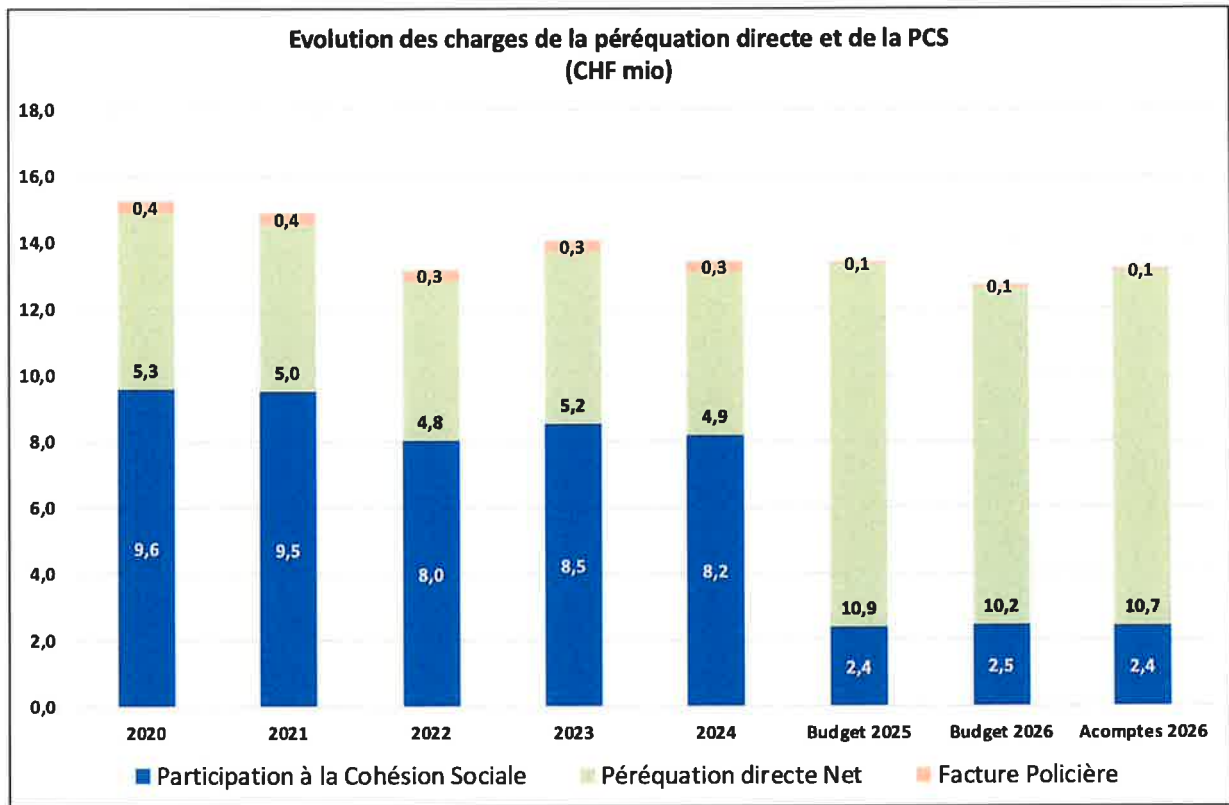
Revenus nets d'impôt (budget par nature)	18'680'901	18'579'000	18'095'500
En % des revenus nets d'impôts	77,2%	72,1%	70,2%
Revenus/fortune PP (budget par nature)	15'805'675	17'000'000	16'440'000
En % des revenus/fortune PP	91,2%	78,9%	77,3%

Analyse des données cohésion sociale et péréquation

		2022	%	2023	%	2024	%	2025	%	2026	%
Revenus impôts	Acomptes Canton	17'319'494	+ 7,55	17'044'751	- 1,60	17'319'493	+ 1,60	18'155'037	+4,80	17'778'709	- 2,05
	Budget communal	19'554'500	+17,25	19'703'000	+ 0,75	17'378'000	-11,80	18'579'000	+6,90	18'095'500	- 2,60
	Comptes finaux	16'845'579	- 1,15	18'736'024	+ 11,20	18'680'901	- 0,30	na		na	
Cohésion sociale	Acomptes Canton	9'331'474	+10,22	9'698'250	+3,95	8'321'212	-14,20	2'352'464	0,00	2'415'608	+2,70
	Budget communal	10'666'500	+14,10	10'544'000	- 1,65	7'820'000	-25,85	2'387'200	0,00	2'460'000	+3,05
	Comptes finaux	8'029'884	- 15,55	8'527'479	+6,20	8'181'566	- 4,05	na		na	
Provision facture sociale		1'308'000		370'125		138'299		0		0	
Remboursement facture sociale		1'301'591		1'170'771		0		0		0	
Paiement du solde facture sociale		0		0		0		0		0	
Péréquation	Acomptes Canton	5'323'484	+2,96	5'206'611	-2,20	4'943'144	- 5,05	11'177'160	0,00	10'707'476	-4,20
	Budget communal	6'485'000	+2,60	6'376'000	+2,60	5'530'000	- 13,25	10'947'000	0,00	10'174'600	-7,10
	Comptes finaux	4'815'531	+6,85	5'200'277	+8,00	5'596'015	+ 7,60	na		na	
Provision péréquation		484'000		6'000		21'579		0		0	
Remboursement péréquation		507'953		6'333		0		0		0	
Paiement du solde péréquation		0		0		0		0		0	

Comme le montre ce tableau avec la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) nous avons un basculement des charges de la participation à la cohésion sociale vers la péréquation directe entre communes. Parallèlement à cela on constate une diminution de la facture policière.

En comparant le décompte final 2024, et les demandes d'acomptes pour 2026, qui sont basés tous deux sur les mêmes revenus d'impôts de 2024, on constate une économie d'environ Chf 200'000.- entre la NPIV et la LPIC, et ceci avec l'augmentation du montant à répartir au titre de la cohésion sociale qui a augmenté de 4,4% entre 2024 et 2026. Les économies réalisées grâce à la NPIV apparaissent comme moins importantes qu'anticipées mais ceci semble plutôt être dû à une diminution des charges péréquatives entre 2023 et 2024, qu'à une augmentation des charges sous le régime de la NPIV.



Au final, nos charges péréquatives totales sont estimées à Chf 12,7 millions pour le budget 2026, contre Chf 13,4 millions au budget 2025 et Chf 13,4 millions au comptes 2024, et représentent 57,7 % des charges communales.

Évolution des revenus

Dans le budget 2026, les revenus totaux (y compris imputations internes) sont estimés à 23,0 millions, et présentent une diminution de Chf 218'000.- par rapport au budget 2025. Si l'on ne tient pas compte des imputations internes, ils se montent à Chf 21,6 millions (montant de référence pour le calcul des % de revenus).

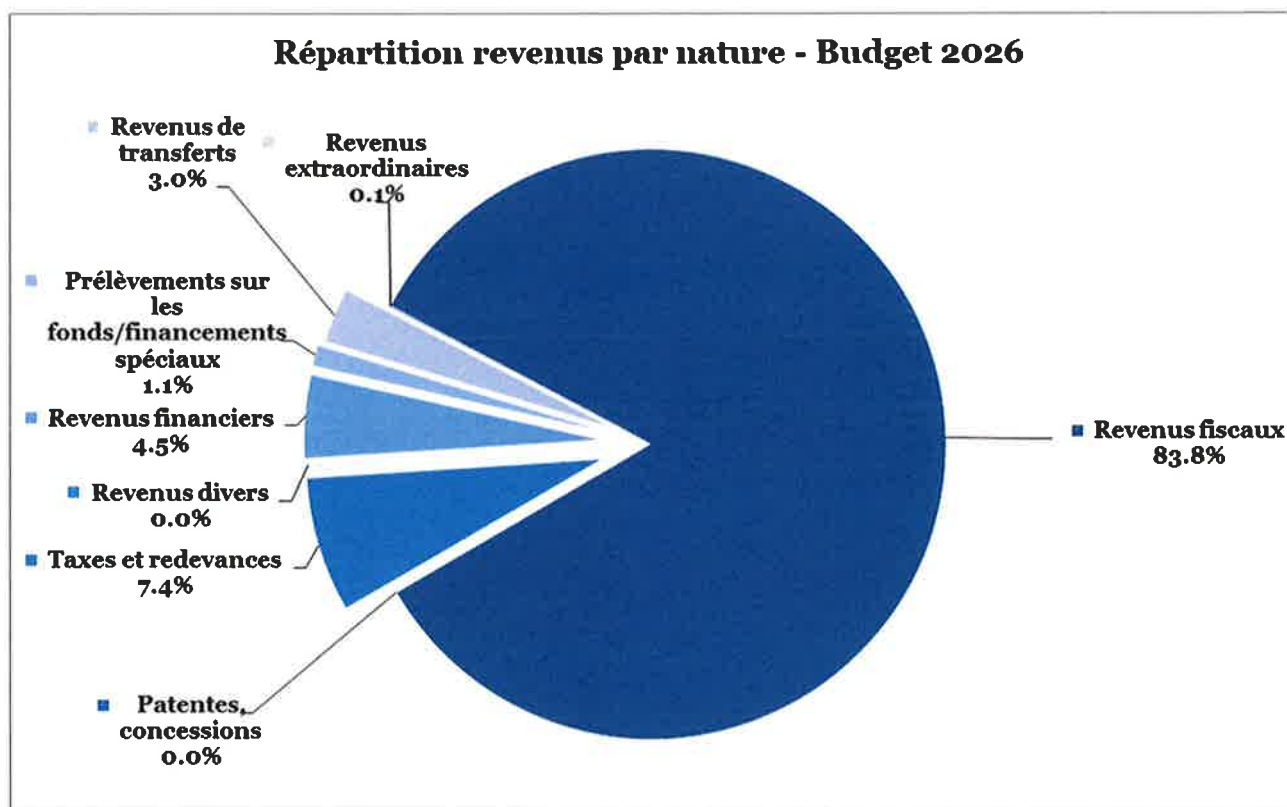
Les recettes communales proviennent principalement des impôts directs des personnes physiques et morales sur le revenu et la fortune ; elles représentent 76,9 % du total des revenus. Comme cela a été dit précédemment, le contexte macroéconomique nous pousse à la prudence. Le seul élément pouvant mitiger cela est la croissance démographique de notre commune. Avec la construction de la Résidence Principale, nous anticipons l'arrivée d'un certain nombre d'habitants pour la fin de l'année 2026. Sur cette base nous avons adapté nos recettes fiscales qui sont inférieures au budget 2025 mais tout de même supérieures au niveau des revenus 2024.

Il faut rappeler que les revenus des impôts directs sur le revenu et la fortune sont composés des taxations définitives, mais partielles, de l'année en cours. De plus, il y a les « rattrapages » - taxations définitives des exercices antérieurs - qui sont souvent issus de contestations, ou de régularisations de situations des contribuables. Ils nous ont rapportés des montants importants lors des années précédentes, cependant ces montants sont difficiles à anticiper.

Structure des revenus

Les variations les plus importantes du budget 2026, par rapport au budget 2025, sont décrites ci-dessous par compte de la classification par nature.

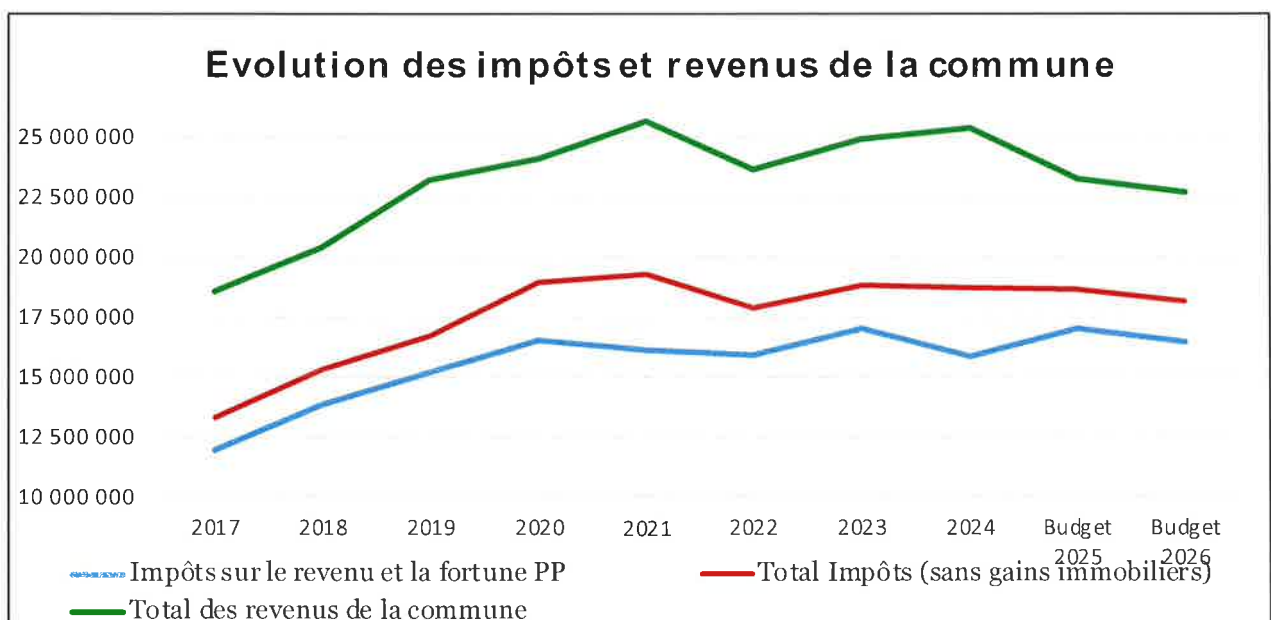
Au total, la structure des revenus par nature du budget 2026 se présente comme suit :



	REVENUS	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026
40	Revenus fiscaux	18'680'901	18'579'000	18'095'500
400	Impôts sur le revenu et la fortune	15'805'676	17'000'000	16'440'000
401	Impôts sur le bénéfice et le capital PM	173'660	108'500	166'500
4021	Impôts foncier	970'717	950'000	970'000
4023	Droits de mutation	447'645	450'000	450'000
4024	Impôts successions, donations	1'264'103	50'000	50'000
406	Impôts sur les chiens	19'100	20'500	19'000
41	Patentes, concessions	840	1'000	1'000
42	Taxes et redevances	1'999'322	1'523'300	1'579'850
43	Revenus divers	7'560	6'000	6'000
45	Prélèv. sur fonds et financements spéciaux	4'780	163'300	244'000
46	Revenus de transfert	2'086'366	627'500	654'000
	Revenus d'exploitation (pour REX)	22'779'769	20'900'100	20'580'350
	Revenus financiers	1'045'987	976'200	976'400
	Revenus Financier (pour RFI)	1'045'987	976'200	976'400
	Revenus Opérationnels (pour ROP = REX + RFI)	23'825'756	21'876'300	21'556'750
48	Revenus extraordinaires	0	0	26'900
	Revenus Extraordinaire (pour REO)	0	0	26'900
	Revenus Totaux pour compte de résultat (= ROP + REO), sans imputations internes	23'825'756	21'876'300	21'583'650

Revenus fiscaux (Rubrique 40)

Les recettes fiscales totales sont estimées à Chf 18'095'500.- pour 2026, en diminution de 3,1 % par rapport aux comptes 2024 (Chf -585'000.-) variation principalement due à l'impôt sur les successions et donations (Chf +1,2 million en 2024). Par rapport au budget 2025, ces recettes représentent une diminution de 2,6% soit Chf -483'500.-, qui provient essentiellement de l'adaptation de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de Chf -600'000.-.



Évolution des revenus des impôts des personnes physiques et des personnes morales.

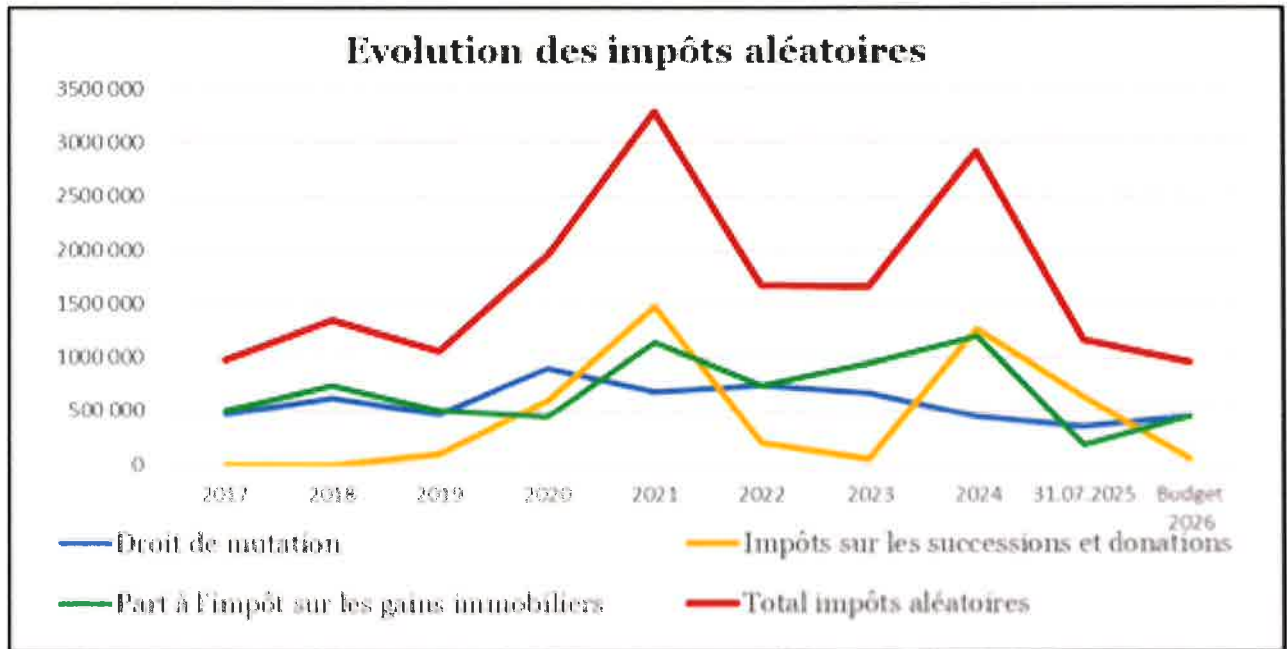
Libellé	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026
Taux d'imposition	59	59	59	59	59
Impôt revenu PP	10'159'833	10'541'818	9'809'344	10'500'000	10'200'000
Impôt fortune PP	4'650'635	5'410'034	5'027'544	5'500'000	5'200'000
Impôt à la source	310'875	357'684	276'420	350'000	350'000
Impôt dépense spécial étrangers	736'044	635'764	677'850	635'000	675'000
Impôt bénéfice PM	42'428	57'348	106'044	60'000	105'000
Impôt capital PM	22'635	26'085	34'649	25'000	35'000
Impôt complém. immeubles PM	23'710	23'053	26'586	23'500	26'500
Impôt foncier	900'695	946'716	970'717	950'000	970'000
TOTAL	16'846'855	17'998'502	16'929'154	18'043'500*	17'561'500*
Total des impôts directs/revenus	71,3 %	72,2 %	66,7%	77,7 %	76,3 %
Total des impôts directs/ habitant	7'147	7'425	6'895	7'217	7'024

* Il est à noter que ce montant sert au calcul du point d'impôt, et ne représente pas la totalité des impôts perçus qui se montent à Chf 18'095'500.-.

Évolution du point d'impôt communal (source : fichier de décompte jusqu'en 2024, et calcul interne depuis 2025)

Point d'impôt communal	284'269	303'238	285'226	305'822	297'652
Nombre habitants	2'357	2'424	2'455	2'500	2'500
Point d'impôt par habitant	120,60	125,10	116,20	122,30	119,05

Les impôts aléatoires, provenant des droits de mutation, de l'impôt sur les successions et donations, ainsi que sur les gains immobiliers, sont au même niveau que 2025 soit Chf 450'000.- pour les droits de mutation et également Chf 450'000.- pour l'impôt sur les gains immobiliers. L'impôt sur les successions et donations restant à Chf 50'000.- en raison de son imprédictibilité.



Taxes et redevances (rubrique 42)

Pour le budget 2026, les *taxes et redevances* sont estimées à Chf 1'590'350.-, et sont proches du budget 2025 (Chf +56'550.-). Cela reflète le fait que nombre de nouvelles constructions sur des parcelles n'étant pas encore raccordées au réseau est en diminution. Ainsi par rapport aux comptes 2024, on constate une diminution de la rubrique 424 « *taxes d'utilisation et taxes pour prestation de services* » de Chf - 364'000.- qui provient du projet de la 3^{ème} étape du Grand Pré qui a impacté favorablement les comptes 2024.

Finalement il convient de noter que les émoluments pour actes administratifs, qui comprennent essentiellement les émoluments pour les permis de construire et d'habiter sont dans les budgets 2025 et 2026, inférieures aux comptes 2024.

Revenus financiers (rubrique 44)

En diminution de Chf 69'600.- par rapport aux comptes 2024, qui correspond aux intérêts sur les placements à court terme perçus en 2024.

Prélèvement sur les fonds et financement spéciaux (rubrique 45)

Le traitement des eaux usées est un compte fermé, c'est-à-dire que les taxes de raccordement et les taxes d'utilisation ne doivent servir qu'à couvrir uniquement cette tâche. Les réserves liées à ce compte étant importantes, nous couvrons le déficit de cette tâche par un prélèvement au fonds de réserve de Chf 194'000.- et de Chf 163'300.- au budget 2025.

Cela nous évite également d'augmenter ces taxes. Le fonds de réserve est de Chf 526'627.- au 31.12.2024, ce montant comprenant la facturation en 2024 des taxes pour la construction des immeubles de la Résidence du Grand Pré (phase 3) de Chf 384'420.-.

Revenus de transferts (rubrique 46)

La rubrique 46 revenus de transferts est globalement similaire au budget 2025 mais connaît par contre une variation importante par rapport aux comptes 2024 (Chf -1,4 million). Ceci est dû à deux éléments :

- l'encaissement d'impôts sur les gains immobiliers de Chf 1,2 million en 2024 alors que nous avons au budget 2026 Chf 450'000.- pour cet impôt aléatoire, identique à 2025.
- Avec la NPIV la compensation couche de population de Chf 674'000.- disparaît.

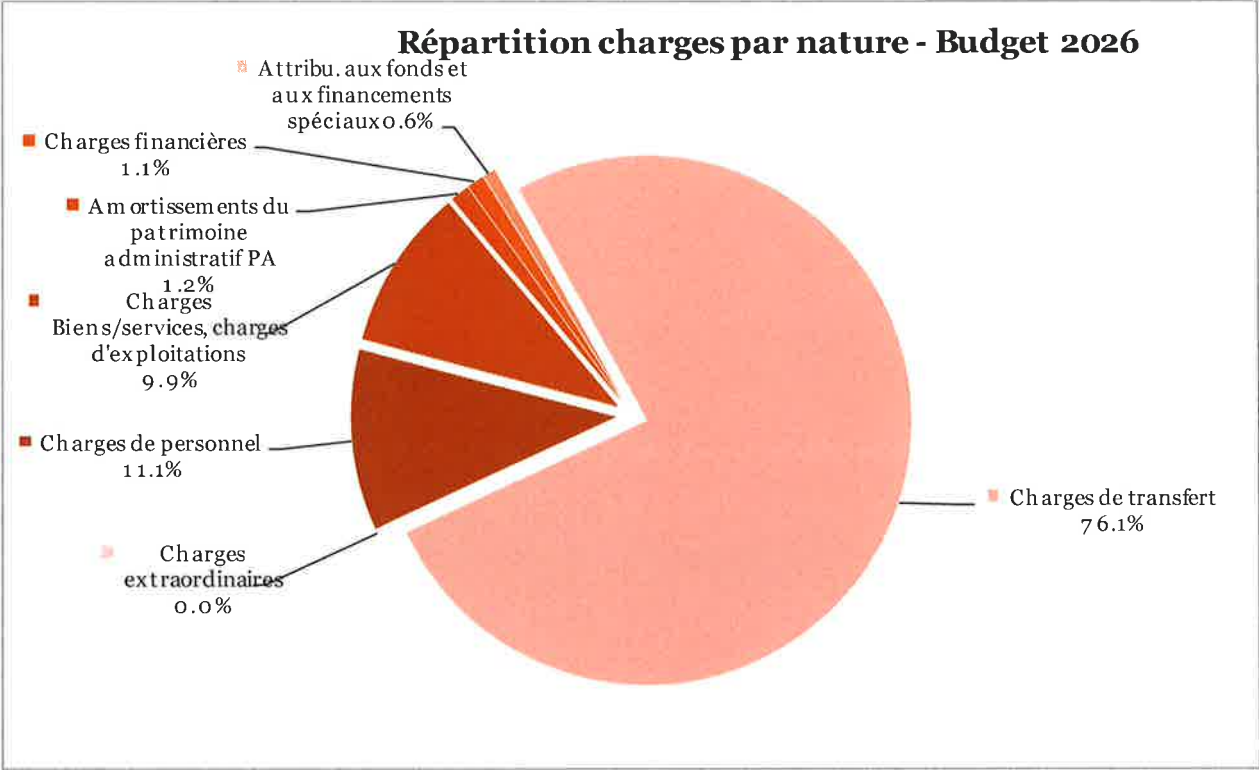
Évolution des Charges

Dans le budget 2026 les charges totales (y compris imputations internes) sont estimées à 23,4 millions, et présentent une diminution de Chf 495'000.- par rapport au budget 2025. Par rapport aux comptes 2024, elles sont en diminution de Chf 1,9 million (principalement dû à la péréquation). Si l'on ne tient pas compte des imputations internes, elles se montent à Chf 22 millions (montant de référence pour le calcul des % de charges).

Structure des charges

Les variations les plus importantes du budget 2026, par rapport au budget 2025, sont décrites ci-dessous par compte de la classification par nature.

Au total, la répartition des charges par nature se présente ainsi dans le budget 2026 :



	CHARGES	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026
30	Charges de personnel	2'269'439	2'565'920	2'436'850
31	Charges biens/services, charges d'exploitation	2'279'336	2'069'760	2'173'630
33	Amortissements du PA	172'485	183'000	257'200
35	Attribution aux fonds et financements spéciaux	420'616	220'000	165'300
36	Charges de transfert	17'712'818	17'264'800	16'749'900
	Charges d'exploitation (pour REX)	22'854'694	22'303'480	21'782'880
34	Charges financières	213'920	281'650	231'600
	Charges Financières (pour RFI)	213'920	281'650	231'600
	Charges Opérationnelles (pour ROP = REX + RFI)	23'068'614	22'585'130	22'014'480
38	Charges extraordinaires	757'142	0	0
	Charges Extraordinaires (pour REO)	757'142	0	0
	Charges Totales pour compte de résultats (= ROP +REO), sans imputations internes	23'825'756	22'585'130	22'014'480

Charges de personnel (Rubrique 30)

Les charges de personnel diminuent de 5% par rapport au budget 2025 suite au réajustement par rapport à la situation de l'année 2024. Cette charge tient cependant compte des engagements réalisés et futurs.

Charges biens/services, et autres charges d'exploitation (Rubrique 31)

Ces charges comprennent toutes les charges liées aux tâches principales d'une commune ainsi que les charges qui touchent le patrimoine administratif ; elles augmentent de Chf 93'000.- par rapport au budget 2025 et elles sont en diminution par rapport aux comptes 2024 de Chf 117'000.-.

La rubrique 314 gros entretiens augmente notamment en raison des travaux d'entretiens qui doivent être réalisés pour l'éclairage public, pour le port (ce qui est couvert par les redevances d'utilisation), et pour l'entretien des forêts.

Amortissements du patrimoine administratif (rubrique 33)

Par rapport au budget 2025 ce poste augmente de Chf 74'200.- suite aux amortissements liés à différents préavis :

- n° 31/2024 Phase 1 : Étude zone de loisirs Chf 4'800, préfinancé,
- n° 36/2024 Phase 2 : Étude zone de loisirs – agrandissement terrain de foot et street workout Chf 4'000.-,
- n° 46/ 2025 Phase 3 : Étude zone de loisirs - Chf 14'500.-,
- n° 37/2025 Étude rénovation centre communale Chf 13'600.-, préfinancé
- n° 35/2025 Mise en conformité de l'éclairage du centre sportif Chf 26'500.-,
- n° 40/2025 Réfection du chalet de Poêle Chaud Chf 8'500.-, préfinancé
- n° 41/2025 Sécurisation aux abords de l'école Chf 9'800.-

Sur ce compte, il y a également une diminution des amortissements sur le traitement des eaux usées de Chf 5'500.-.

Pour les préavis n°31/24, n°37/25 et n°40/25, des préfinancements ont été réalisés dans les comptes 2024, et par conséquent ils sont couverts par un revenu équivalent prélevé sur ces préfinancements. Ces prélèvements correspondent à des revenus extraordinaires (rubrique 48) Chf 26'900.-.

Charges financières (rubrique 34)

Cette rubrique comprend toutes les charges relatives au patrimoine financier, qui comprend en particulier les immeubles de rendement. On constate une diminution de Chf 50'000.-, principalement de la « rubrique 343 » qui provient essentiellement des charges liées aux frais d'entretien des immeubles du patrimoine financier.

Attributions aux fonds et financements spéciaux (rubrique 35)

Cette rubrique couvre toutes les attributions aux fonds de rénovation du patrimoine financier, mais également les fonds de renouvellement des véhicules, ainsi que le versement au fonds pour le développement durable.

La diminution de Chf 55'000.- par rapport au budget 2025 correspond à la suppression de l'attribution aux financements spéciaux du port. Toutefois, une attribution au fonds de réserve du port est tout de même réalisée car la rubrique du port fonctionne comme un compte fermé.

Charges de Transfert (Rubrique 36)

Il s'agit de notre rubrique de charges la plus importante, car elle regroupe les participations à des charges cantonales ou intercommunales. Elle est en diminution par rapport au budget 2025 de Chf 504'000.- principalement en raison de la baisse des charges péréquatives, reflet de notre prudence sur nos revenus.

Ces charges de transfert (rubrique 36) représentent pour 2026 76,1 % du total des charges, contre 76,4 % au budget 2025 et 74,3 % dans les comptes 2024.

Les charges liées à la péréquation, dont il a été question précédemment dans ce préavis, apparaissent dans la rubrique 362 « *Péréquation financière* » qui comprend notre contribution à la péréquation directe, la participation à la cohésion sociale et à la police cantonale pour une charge totale de Chf 12,7 millions, et qui représente à elle seule 57,7 % de nos charges, contre 59,4 % au budget 2025 et 59,2 % dans les comptes 2024.

La rubrique 361 « *Parts à des collectivités publiques* » comprend toutes nos charges liées aux activités intercommunales (SITSE, APEJ, PNR, etc.) dont les tâches sont variées. Cela induit des charges se montant à près de Chf 4 millions soit 18,1% des charges de la commune. Elles sont en augmentation par rapport au budget 2025 de 4,8 % et en progression par rapport aux comptes 2024 de 11,6%.

Pour ce qui est du SDIS et de l'APEJ, nous n'avons pas encore reçu de budgets pour 2026 de la part de ces entités. Les chiffres correspondent donc à des estimations basées sur les dernières informations budgétaires en notre possession (budgets 2025) et les comptes 2024. L'arrivée de la pleine exploitation de la piscine-patinoire est prévue dans les comptes mais est répartie dans plusieurs rubriques APEJ et activités sportives Terre-Sainte.

Dans cette rubrique, on trouve aussi notre participation aux différents postes liés aux transports publics, qui reste stable par rapport au budget 2025.

Finalement, la Commune participe également à des charges cantonales (en plus des charges péréquatives) qui se montent à Chf 199'600.-.

Le tableau ci-après récapitule les différentes charges cantonales et intercommunales. La part de ces charges « obligatoires », qui sont hors du contrôle de la Municipalité, reste stable par rapport au budget 2025 représentant 75,9% des charges 2026, et 76,2 % pour le budget 2025. Elles sont cependant en augmentation par rapport au comptes 2024 où elles représentent 71,3%. Il convient de noter que la progression de ces charges depuis 2023 est due à la croissance de nos charges intercommunales, et non pas aux charges cantonales.

Évolution des charges cantonales et intercommunales 2023 – 2026

Comptes	Libellés	Comptes 2023 Chf	Comptes 2024 Chf	Budget 2025 Chf	Budget 2026 Chf
361	Charges cantonales et intercommunales totales (sans péréquation)				
3611	Charges Cantonales				
21400.3611.00	Participation écoles musiques (FEM)	22 420	23 028	23 500	23 500
21800.3611.00	Participation FAJE	11 785	12 120	12 500	12 500
29900.3611.00	Participation OFSP	3 123	3 438	3 500	3 500
62100.3611.00	Participation aux transports publics	126 016	125 036	160 000	155 000
Divers.3611.00	Autres participations cantonales	2 557	4 377	5 100	5 100
Total 3611	Charges cantonales totales (sans péréquation)	165 901	167 999	204 600	199 600

Comptes	Libellés	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026
3612	Charges associations intercommunales				
11100.3612.00	Participation Police intercommunale	395 633	434 257	498 500	523 000
15000.3612.00	Participation au groupement SDIS	91 735	98 790	100 000	100 000
16201.3612.00	Participation au groupement ORPC	48 712	49 072	55 000	50 000
21200.3612.00	Participation enseignement primaire (APEJ)	650 942	650 636	720 000	720 000
21300.3612.00	Participation enseignement secondaire (APEJ)	657 188	709 196	720 000	750 000
21800.3612.00/ 21801.3612.00	Participation Accueil de jour (APEJ)	651 574	751 472	790 000	800 000
21900.3612.00	Participation biblio./ludothèque de TS (APEJ)	27 380	25 806	32 000	32 000
21960.3612.00	Participation activités sportives TS	0	0	40 000	125 000
57100.3612.01	Participation ARAS	6 599	5 535	7 000	7 000
62900.3612.00/03	Participation aux TP Rég Nyon/TS	13 384	34 631	33 000	41 500
72000.3612.00	Participation aux SITSE	444 322	484 388	450 000	485 000
79002.3612.00	Participation Région Nyon	62 373	60 600	68 000	68 000
82000.3612.00	Participation au groupement forestier	0	19 458	19 500	19 500
Divers.3612.00	Autres participations intercommunales	48 004	41 611	43 700	44 200
Total 3612	Charges intercommunales totales	3 097 846	3 365 452	3 576 700	3 765 200
3614	Charges entreprises publiques				
42200.3614.00	Participation Société de sauvetage Léman	4 735	4 401	0	5 000
73000.3614.00	Participation à la Sadec	10 985	11 359	11 300	16 000
Total 3614	Charges entreprises publiques totales	15 720	15 760	11 300	21 000
Total 361	Charges cantonales et intercommunales totales (sans péréquation)	3 279 467	3 549 211	3 792 600	3 985 800
362	Péréquation financière et compensation de charges				
11101.3621.01	Participation Police cantonale	343 069	320 229	75 500	77 000
93000.3622.10	Fonds de péréquation - contribution	5 854 612	5 596 144	10 947 000	10 174 600
93001.3621.30	Participation à la cohésion sociale	8 534 534	8 182 212	2 387 200	2 460 000
Total 362	Péréquation Brut	14 732 215	14 098 585	13 409 700	12 711 600
93000.4622.01	Fds péréquation – couche population	-654 131	-674 000	0	0
Total 362 (net)	Péréquation Net	14 078 084	13 424 585	13 409 700	12 711 600
Total 361 et 362 (net)	Total des charges cantonales/intercommunales	17 357 551	16 973 796	17 202 300	16 697 400
	Charges totales (sans imput. int)	23 324 879	23 825 756	22 585 130	22 014 480
	En % des charges totales	74,42%	71,25%	76,15%	75,85%

Budget d'investissements

Les dépenses d'investissements, prévues par la Municipalité **en 2026**, feront l'objet d'un préavis de la Municipalité au Conseil communal. Elles se présentent comme suit :

Projets 2026	Chf
Bâtiments communaux	2'580'000.-
- Grand Pré 25 – frais d'étude rénovation « préavis no 37/25 » solde.	330'000.-
- Grand Pré 25 – rénov. CC (bureaux, biblioth., rythm., gymast) (Chf 1'500'000.-)	750'000.-
- Salle communale – assainissement énergétique (Chf 2'000'000.-)	500'000.-
- Grand Pré – rénovation énergétique 3 bâtiments (Chf 4'200'000.-)	1'000'000.-
Sport – Zones loisirs	1'780'000.-
- Terrain foot. Synthétique (Chf 2'100'000.--)	30'000.-
- Déplacement jeux d'enfants, terrain multisport et pétanque, (Chf 1'320'000.--)	900'000.-
- Réalisation parc, tente et aménag. « chemins, arborisation » (Chf 2'700'000.--)	450'000.-
- Nouveau club house / démolition de l'ancien (Chf 3'520'000.--)	400'000.-
Routes	554'500.-
- Sécurisation circulation autour école (pose/dépose enfants) « préavis no 41/25 »	194'500.-
- Place de charge pour voitures électriques	60'000.-
- Eclairage public – mise aux normes (maintenance)	150'000.-
- Eclairage public – LED et commande à distance (Chf 300'000.--)	150'000.-
Traitement des Eaux usées	100'000.-
- Travaux de réfection des collecteurs EC/EU (Chf 600'000.--)	100'000.-
Total des investissements pour 2026 :	5'014'500.-
	=====

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis No 49/25 concernant le projet de Budget 2026 ;
Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. d'approuver le budget pour l'année 2026.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance 29 septembre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 27 octobre 2025.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic


Robert Middleton

La Secrétaire


Pascaline Keller

**Annexes:**

1. Le « Budget de fonctionnement par ordre administratif »
2. Le résumé du « Tableau des charges et revenus par nature »
3. Le plan d'investissement révisé